



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.2.3, 2.4, 3.1 et 3.12

**N° de la demande :** 2008-1547  
**Catégorie :** Nouvelle préparation commerciale  
**Produit :** Fongicide Fungitrol 420S  
**Numéro d'homologation :** 29893  
**Matière active (m.a.) :** Iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate (IPBC)  
**N° de document de l'ARLA (PDF en français) :** 1989656

### But de la demande

La présente demande a pour objet l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale, à savoir le fongicide Fungitrol 420S, qui contient la matière active connue sous le nom d'iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate (iodocarbe). Le fongicide Fungitrol 420S est utilisé comme agent de préservation des pellicules de peinture d'extérieur, des plastiques d'extérieur et des adhésifs d'extérieur.

### Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide Fungitrol 420S est formulé sous forme de solution contenant de l'iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate à une concentration nominale de 20 % p/p. Cette préparation commerciale a une densité de 1,04 g/ml et un pH de 7,2. Les exigences en matière de données sur la chimie pour le fongicide Fungitrol 420S sont remplies.

### Évaluation sanitaire

Le fongicide Fungitrol 420S est considéré comme ayant une toxicité aiguë faible par voie orale ou cutanée et comme présentant une toxicité aiguë légère par voie pulmonaire. Le fongicide Fungitrol 420S est un irritant modéré des yeux et de la peau, et il est considéré comme étant un sensibilisant cutané potentiel.

Une évaluation des risques n'a pas été réalisée pour le fongicide Fungitrol 420S, étant donné que son mode d'utilisation correspond au profil actuel d'utilisation de la matière active, à savoir l'iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate (iodocarbe). On ne s'attend pas à ce que le potentiel d'exposition des personnes actives dans le mélange, le chargement, l'application et les procédés ultérieurs à l'application soit supérieur à celui pour les utilisations homologuées. On a exigé des modifications de l'étiquetage concernant le port d'équipement de protection individuelle supplémentaire conformément aux mises en garde de toxicité et de danger.

Aucune évaluation de l'exposition aux résidus dans les aliments n'est requise pour la présente demande.

## Évaluation environnementale

Les produits contenant de l'**iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate** sont toxiques pour les organismes aquatiques. L'exposition environnementale à ces produits par l'intermédiaire de procédés de fabrication peut être mitigée à l'aide de déclarations sur l'étiquette.

Étant donné son utilisation comme agent de préservation appliqué sur les pellicules sèches de peinture d'extérieur, sur les adhésifs d'extérieur et sur les plastiques d'extérieur, on considère que la possibilité d'exposition environnementale directe au fongicide Fungitrol 420S est négligeable.

## Évaluation de la valeur

Une méthode standardisée d'essais en laboratoire sur quatre semaines a été établie et utilisée pour évaluer neuf échantillons différents de peinture, six échantillons différents de plastique, deux échantillons différents de ciment et deux échantillons différents d'adhésif. Des études sur le terrain de longue durée, allant de six mois à deux ans, ont été réalisées au New Jersey (où le climat est semblable à celui d'une grande partie du Canada) sur des pellicules sèches de peinture d'extérieur et sur des produits composites de bois et de plastique. De manière générale, les données présentées montrent qu'une teneur allant de 1 000 à 2 000 ppm d'iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate (iodocarbe) était convenable pour protéger les pellicules de peinture d'extérieur contre les moisissures. Dans le cas des produits composites de bois et de plastique, il fallait une teneur allant de 1 000 ppm à 3 000 ppm d'iodocarbe, tandis que dans le cas des plastiques et des adhésifs, il fallait une teneur moindre d'iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate (iodocarbe) (250 à 1 000 ppm et 200 à 500 ppm de matière active, respectivement) pour les protéger contre la dégradation fongique.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, à savoir le fongicide Fungitrol 420S, et elle a jugé que les renseignements étaient suffisants pour permettre son homologation complète.

## Références

<i>N° de l'ARLA</i>	<i>Titre</i>
1608500	2008, Product Chemistry Data Requirements for an End-Use Product, DACO: 3.1 CBI
1608501	2001, End-use Product Chemistry, Fungitrol 420 Fungicide, DACO: 3.1 CBI
1608505	1997, Fungitrol 420 Fungicide Physico-Chemical Properties, DNN078/972435, DACO: 3.5 CBI
1608506	2006, IPBC: Evaluation of the Ambient Temperature Storage Stability, 1184/102-D2149, DACO: 3.5.10 CBI
1803644	2002, Acute Oral Toxicity in the Rat, DACO: 4.2.1,4.6.1

- 1803645 2002, Acute Dermal Toxicity Study in the Rat, DACO: 4.2.2,4.6.2
- 1803646 2001, Acute (Four-Hour) Inhalation Study in Rats, DACO: 4.2.3,4.6.3
- 1803647 2002, Acute Eye Irritation Study in the Rabbit, DACO: 4.2.4,4.6.4
- 1803648 2002, Acute Dermal Irritation Study in the Rabbit, DACO: 4.2.5,4.6.5
- 1803649 2002, Acute Dermal Sensitisation Study in the Guinea Pig (Buehler Method), DACO: 4.2.6,4.6.6
- 1925075 2001, 8045-002 Acute Oral LD50 Definitive Study 01-09-01to 01-23-01 Indiv Clin Signs, DACO: 4.6.1
- 1925076 2000, 8045-002 Acute Oral Prelim RF 12-06-00 to 12-13-00 Indiv Clin Signs, DACO: 4.6.1
- 1925077 2000, 8045-002 Acute Oral Limit Test 5000 mg-kg Indiv Clin Signs, DACO: 4.6.1
- 1925078 2000, 8046-002 Acute Dermal Limit Test 5000 mg-kg Indiv Clin Signs, DACO: 4.6.2
- 1934205 2001, Fungitrol 420 Study 025-012837 Acute Inhal Tox Individual Clinical Signs, DACO: 4.6.3
- 1963040 2001, 8045-002 Acute Oral LD50 Definitive Study 01-09-01to 01-23-01 Indiv Clin Signs, DACO: 4.6.1
- 1963041 2000, 8045-002 Acute Oral Prelim RF 12-06-00 to 12-13-00 Indiv Clin Signs, DACO: 4.6.1
- 1963042 2000, 8045-002 Acute Oral Limit Test 5000 mg-kg Indiv Clin Signs, DACO: 4.6.1
- 1591685 2004, Efficacy of Fungitrol 420S Fungicide in Plastics and Plastic Coatings. International Specialty Products, Wayne NJ. 9 p.
- 1803611 2009, Efficacy Data for Various ISP-IPBC based formulation for PMRA Registrations. ISP Report. 37 p.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.